

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022

-----

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois d'avril à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léger- Le-Guérotois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de monsieur Patrick ROUGEOT, Maire.

**Date de convocation** : 29 mars 2022

**Présents** : ROUGEOT Patrick, GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne, VILLEJOUBERT Michel, DEL BEN Christiane, JANOTA Jocelyne, JOYEUX Philippe, REYNAUD Serge

**Excusés** : AUGRAS Maryline, LEDRU Marc, DELUCHAT Stéphane

Madame AUGRAS Maryline donne procuration à monsieur JOYEUX Philippe.  
Monsieur LEDRU Marc donne procuration à madame JANOTA Jocelyne.  
Monsieur DELUCHAT Stéphane donne procuration à madame GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne.

La séance est ouverte à 18h30, monsieur le Maire procède à l'appel.

Le Maire donne lecture du compte rendu du 21 février 2022. Aucune objection n'est émise, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Serge REYNAUD a été nommé secrétaire de séance.

## **Délibération 2022/13**

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU LOTISSEMENT DES CARRIERS DRESSE PAR MONSIEUR BENOIT FRANCK POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable qui doivent être votés préalablement aux comptes administratifs sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ses opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération n° 2022/14**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE**

M. Patrick ROUGEOT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Marie-Anne GAUTIER-ROUGEOT, Adjointe au maire, pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Anne GAUTIER-ROUGEOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Patrick ROUGEOT, Maire en exercice, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1/ Lui donne acte de présentation faite du compte administratif,
- 2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4/ Arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		172 430.92 €	138 081.60 €		138 081.60 €	172 430.92 €
Opérations de l'exercice	479 057.12 €	645 452.42 €	306 171.37 €	340 304.50 €	785 228.49 €	985 756.92 €
<b>TOTAUX</b>	479 057.12 €	817 883.34 €	444 252.97 €	340 304.50 €	923 310.09 €	1 158 187.84 €
Résultats de clôture		338 826.22 €	103 948.47 €			234 877.75 €
Restes à réaliser			58 405.36 €	131 000.00 €	58 405.36 €	131 000.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	479 057.12 €	817 883.34 €	502 658.33 €	471 304.50 €	981 715.45	1 289 187.84 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		338 826.22 €	31 353.83 €			307 472.39 €

**Dont commune :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		44 044.31 €	138 081.60 €		138 081.60 €	44 044.31 €
Opérations de l'exercice	316 868.04 €	329 316.72 €	292 442.40 €	327 486.50 €	609 310.44 €	656 803.22 €
<b>TOTAUX</b>	316 868.04 €	373 361.03 €	430 524.00 €	327 486.50 €	747 392.04 €	700 847.53 €
Résultats de clôture		56 492.99 €	103 037.50 €		46 544.51 €	
Restes à réaliser			58 405.36 €	131 000.00 €	58 405.36 €	131 000.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	316 868.04 €	373 361.03 €	488 929.36 €	458 486.50 €	805 797.40 €	831 847.53 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		56 492.99 €	30 442.86 €			26 050.13 €

**Dont section :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		128 386.61 €				128 386.61 €
Opérations de l'exercice	162 189.08 €	316 135.70 €	13 728.97 €	12 818.00 €	175 918.08 €	328 953.70 €
<b>TOTAUX</b>	162 189.08 €	444 522.31 €	13 728.97 €	12 818.00 €	175 918.05 €	457 340.31 €
Résultats de clôture		282 333.23 €	910.97 €			281 422.26 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	162 189.08 €	444 522.31 €	13 728.97 €	12 818.00 €	175 918.05 €	457 340.31 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		282 333.23 €	910.97 €			281 422.26 €

**Délibération n° 2022/15**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES CARRIERS »**

M. Patrick ROUGEOT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Marie-Anne GAUTIER-ROUGEOT, Adjointe au maire, pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Anne GAUTIER-ROUGEOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Patrick ROUGEOT, Maire en exercice, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ Lui donne acte de présentation faite du compte administratif,

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			58 350.00 €		58 350.00 €	
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	0.00 €	0.00 €	58 350.00 €	0.00 €	58 350.00 €	0.00 €
Résultats de clôture			58 350.00 €		58 350.00 €	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0.00 €	0.00 €	58 350.00 €	0.00 €	58 350.00 €	0.00 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			58 350.00 €		58 350.00 €	

Délibération n° 2022/16

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

	<b>TOTAL</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>SECTION</b>
<b>Pour mémoire</b>			
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 172 430.92 €	+ 44 044.31 €	+ 128 386.61 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-138 081.60 €	-138 081.60 €	0.00 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			
Résultat de l'exercice 2021	+ 166 395.30 €	+ 12 448.68 €	+ 153 946.62 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	<u>+ 172 430.92 €</u>	<u>+ 44 044.31 €</u>	<u>+ 128 386.61 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement de la commune</b>	<b>+ 338 826.22 €</b>	<b>+ 56 492.99 €</b>	<b>+ 282 333.23 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021</b>			
Solde d'exécution de l'exercice 2022	+ 34 133.13 €	+ 35 044.10 €	-910.97 € €
Résultat d'investissement antérieur reporté	<u>- 138 081.60 €</u>	<u>-138 081.60 €</u>	<u>0.00 €</u>
<b>Solde d'exécution cumulé (001)</b>	<b>-103 948.47 €</b>	<b>-103 037.50 €</b>	<b>-910.97 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2021			
Sur dépenses d'investissement	-58 405.36 €	-58 405.36 €	-
Sur recettes d'investissement	<u>+ 131 000.00 €</u>	<u>+ 131 000.00 €</u>	-
Solde net des restes à réaliser	<b>72 594.64 €</b>	<b>72 594.64 €</b>	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021</b>			
Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	-103 948.47 €	-103 037.50 €	<b>-910.97 €</b>
Rappel du solde net des restes à réaliser	+ <u>72 594.64 €</u>	+ <u>72 594.64 €</u>	+ <u>0.00 €</u>
<b>Besoin de financement (1068)</b>	<b>-31 353.83 €</b>	<b>-30 442.86 €</b>	<b>-910.97 €</b>

<b>Décide d'affecter au budget 2022 le résultat cumulé de la section de fonctionnement (002) :</b>	+ 338 826.22 €	+ 56 492.99 €	+ 282 333.23 €
	<u>- 31 353.83 €</u>	<u>-30 442.86 €</u>	<u>-910.97 €</u>
	+ 307 472.39 €	+ 26 050.13 €	+ 281 422.26 €

**Délibération n° 2022/17**

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,  
Considérant les éléments suivants :

• **Pour mémoire**

Résultat d'exploitation antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-58 350.00 €

• **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021**

Solde d'exécution de l'exercice 2021	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- <u>58 350.00 €</u>
<b>Solde d'exécution cumulé (001)</b>	<b>- 58 350.00 €</b>

• **Restes à réaliser au 31 décembre 2021**

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	+ <u>0,00 €</u>
<b>Solde net des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>

• **Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-58 350.00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	- <u>0,00 €</u>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-58 350.00 €</b>

• **Résultat d'exploitation à affecter**

Résultat de l'exercice 2021	+ 0,00 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	+ <u>0,00 €</u>
	+ 0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les affectations suivantes :

- compte 001 section d'Investissement, report du déficit : -58 350.00 €
- compte 002 section de Fonctionnement, aucun report.

## **Délibération n° 2022/18**

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021/19 du 13 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- **61,60%** sur le foncier non bâti
- **33,43%** sur le foncier bâti

Il propose au Conseil Municipal de reconduire les mêmes taux pour l'année 2022 :

- **61,60%** sur le foncier non bâti,
- **33,43%** sur le foncier.

Il ajoute que la commune est sur-compensée et se voit attribuer en 2022 un versement du coefficient correcteur de – 18 320 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2021 :

- **61,60%** sur le foncier non bâti,
- **33,43%** sur le foncier.

## **Délibération n° 2022/19**

### **OBJET : SUBVENTIONS 2022**

Le Conseil Municipal, après vote, décide à la majorité, d'inscrire au budget 2022 les subventions suivantes :

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| • Coopérative scolaire  | 350 €                        |
| • Amicale des Parents d'élèves R.P.I.<br>La Brionne – St Léger le Guérétois | Sur présentation d'un projet |
| • Les Amis de Léo   | Sur présentation d'un projet |
| • Club d'Or et d'Argent :   | Sur présentation d'un projet |
| • Amicale St Légeoise   | Sur présentation d'un projet |
| • ACCA :  | Sur présentation d'un projet |
| • Les Restos du Cœur :  | 500.00 €                     |
| • Secours Catholique :  | 150.00 €                     |
| • Secours Populaire :   | 500.00 €                     |
| • Association Creuse Corrèze pour les enfants d'Ukraine                     | 500.00 €                     |
| • Collège St-Vaury participation voyage scolaire                            | 200.00 €                     |

## **Délibération n° 2022/20**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE – M57**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif principal, pour l'année 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	<b>723 045.73 €</b>	<b>415 573.34 €</b>		
+		+	+		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		<b>307 472.39 €</b>		
=		=	=		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		<b>723 045.73 €</b>	<b>723 045.73 €</b>		
			<b>INVESTISSEMENT</b>		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris 1068)	<b>887 515.34 €</b>	<b>918 869.17 €</b>		
+		+	+		
REPORTS	R.A.R. DE L'EXERCICE PRECEDENT	<b>58 405.36 €</b>	<b>131 000.00 €</b>		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	<b>103 948.47 €</b>			
=		=	=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		<b>1 049 869.17 €</b>	<b>1 049 869.17 €</b>		
			<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>1 772 914.90 €</b>	<b>1 772 914.90 €</b>		

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nomenclature M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, sans décision modificative, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il convient également de déduire les dépenses d'ordre budgétaire.

Pour la section de fonctionnement cela représenterait : **723 045.73 €** – 196 549.00 € (chapitre 012) – 32 144.54 € (chapitre 68) – 100 209.50 € (chapitre 023) = **394 142.69 €** x 7,5% = **29 560.70 €**

Pour la section d'investissement : **1 049 869.17 €** - 5 591.34 € (chapitre 13) = 1 044 277.83 € x 7,5% = **78 320.84 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget présenté,
- autorise monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, sans décision modificative, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, soit : **29 560.70 €** pour la section de fonctionnement et **78 320.84 €** pour la section d'investissement.

**Délibération n° 2022/21**

**OBJET : BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2022 « LOTISSEMENT DES CARRIERS »**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif lotissement des Carriers, pour l'année 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	222 350.00 €
Section d'investissement :	140 350.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget lotissement des carriers pour l'année 2022.

**Séance levée à 20h45**